

COMMENT LES PROTÉGER ?

Face aux diverses menaces auxquelles ils doivent faire face, plusieurs actions peuvent aider à les préserver :

- Maintenir ou créer des petites mares, voire même un réseau de mares pour permettre leur reproduction
- Éviter les perturbations à proximité des sites de reproduction (travaux forestiers, travaux routiers...)
- Mettre en place des "passages pour la petite faune" = petits corridors passant sous un obstacle (un mur, une route...) et permettant son franchissement



Dans votre jardin :

- Éviter l'utilisation de pesticides et d'engrais chimiques
- Éviter de couper l'herbe trop souvent et trop rase
- Mettre en place des abris (amas de pierre, tuiles...) pour assurer humidité et fraîcheur durant la période estivale, ou pour les protéger du froid pendant l'hiver



CONSERVATION ET PROTECTION

Statut de conservation

Disparue au niveau régional

En danger critique

En danger

Vulnérable

Préoccupation mineure

Menacée

Le **statut de conservation** est déterminé par la liste rouge de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). C'est un état des lieux qui évalue le risque de disparition d'une espèce dans une région donnée. C'est un outil qui permet d'identifier les espèces devant bénéficier d'un régime de protection. Il n'a pas de valeur juridique. Le **statut de protection** en France implique une série d'interdictions, notamment de destruction des espèces animales et de leurs habitats, des sites de reproduction ou encore des aires de repos. Il existe des listes d'espèces protégées au niveau national (arrêtés ministériels), communautaire (directive "Habitats" et "Oiseaux sauvages") et international (convention de Berne, convention de Bonn, convention de Washington...).

FNE ALLIER

MAISON DES ASSOCIATIONS
216 AVENUE DE LA GARE
03 290 DOMPIERRE-SUR-BESBRE

04 70 34 69 49

alliernature@orange.fr
www.alliernature.asso.fr

FNE ALLIER

Biodiversité de l'Allier

AMPHIBIENS ET REPTILES

Photo : Monique Morin



LES AMPHIBIENS ET LES REPTILES

En France, on comptabilise 36 espèces d'amphibiens réparties en deux familles : les anoures (grenouilles et crapauds) et les urodèles (tritons et salamandres). Ils sont associés aux milieux aquatiques (mares, fossés, étangs, ruisseaux...), notamment lors de leur reproduction.

Les reptiles, qui regroupent, entre autres, les tortues, les lézards et les serpents, totalisent 40 espèces sur le territoire français. La plupart se sont affranchis du milieu aquatique, mais quelques espèces, dont la Cistude d'Europe, y vivent encore.

L'ensemble des reptiles et des amphibiens sont protégés sur le territoire national (arrêté ministériel du 19 novembre 2007). La destruction et le déplacement des oeufs, des têtards ou des nids sont strictement interdits. En outre, certaines espèces peuvent bénéficier d'un statut de protection communautaire et/ou international (voir encadrés). Malgré cela, leur situation est très préoccupante. Ils doivent en effet faire face à diverses menaces : la fragmentation de leurs habitats, l'urbanisation, l'assèchement des zones humides, les rejets de polluants, les produits phytosanitaires, l'introduction d'espèces exotiques... Les dangers sont nombreux ! Il est donc aujourd'hui important d'agir pour leur préservation.



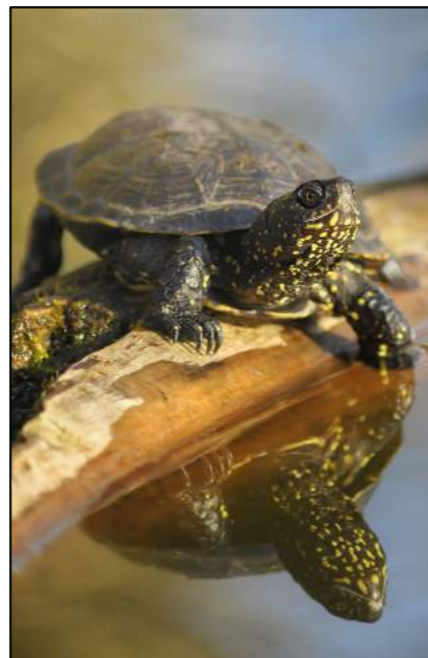
SONNEUR A VENTRE JAUNE

Bombina variegata

Le Sonneur à ventre jaune est un petit amphibien de 4 à 5 cm de long, facilement reconnaissable grâce à son ventre jaune tacheté de noir et à sa pupille en forme de cœur. Dans l'Allier, il est principalement observé dans les ornières et les mares forestières. En cas de danger, il se retourne et expose son ventre coloré, signal d'alarme indiquant à son prédateur sa capacité à sécréter un liquide toxique !

Statut de conservation : classé en "Vulnérable" sur la liste rouge des amphibiens de France métropolitaine.

Statut de protection : inscrit à la directive communautaire "Habitats" et à la convention de Berne.



CISTUDE D'EUROPE

Emys orbicularis

Egalement surnommée Tortue des marais, cette espèce d'une quinzaine de centimètres se reconnaît à son corps noir ponctué de jaune. Elle est considérée comme "l'éboueur des zones humides", car elle se nourrit, entre autres, de charognes. On peut l'observer lors de ses longs bains de soleil sur le bord des étangs de la Sologne bourbonnaise et du bocage à partir de mars. Le département de l'Allier est d'une importance majeure pour cette espèce en raison du grand nombre de sites qu'elle occupe (environ 250 plans d'eau).

Statut de conservation : classée en "Préoccupation mineure" sur la liste rouge des reptiles de France métropolitaine.

Statut de protection : inscrite à la directive communautaire "Habitats" et à la convention de Berne.

SALAMANDRE TACHETEE

Salamandra salamandra

Avec sa peau de couleur noire et tachetée de jaune, cette salamandre d'une quinzaine de centimètres ne peut être confondue avec aucune autre ! C'est une espèce terrestre qui rejoint le milieu aquatique uniquement pour sa reproduction. Elle est active de mars à octobre, surtout la nuit, même si elle peut se rencontrer en journée après une période de forte pluie.

Statut de conservation : classée en "Préoccupation mineure" sur la liste rouge des amphibiens de France métropolitaine.

Statut de protection : inscrite à la convention de Berne.

TRITON MARBRE

Triturus marmoratus

Le Triton marbré possède une peau noire tachetée de vert. C'est un amphibien relativement grand puisqu'il peut mesurer jusqu'à 16 cm de longueur. En période de reproduction, le mâle arbore une crête dorsale ondulée. La femelle possède quant à elle une ligne dorsale orange. Il est essentiellement actif la nuit, mais peut être observé en journée après un épisode pluvieux. Dans l'Allier, on le retrouve exclusivement dans les mares du Bocage Bourbonnais.

Statut de conservation : classé en "Quasi-menacé" sur la liste rouge des amphibiens de France métropolitaine.

Statut de protection : inscrit à la directive communautaire "Habitats" et à la convention de Berne.



COULEUVRE A COLLIER

Natrix natrix

Cette couleuvre se distingue des autres par des taches noires sur le dos et son anneau jaune autour de la tête, qui disparaît cependant avec l'âge. Les femelles peuvent atteindre 160 cm, contre 110 cm pour les mâles. Elle est semi-aquatique, et vit donc à proximité de milieux humides. Elle peut également s'éloigner de ce biotope, ce qui explique qu'on la retrouve partout en France !

Statut de conservation : classée en "Préoccupation mineure" sur la liste rouge des reptiles de France métropolitaine.

Statut de protection : inscrite à la directive communautaire "Habitats" et à la convention de Berne.

Le saviez-vous ?

Les amphibiens et les reptiles sont des animaux à sang froid. Ils ne contrôlent pas leur température interne de façon autonome, celle-ci dépend de la température ambiante !

